



In: Die Neue Welt 1852-1852: 20 Jahre zwischen
Unterdrückung und Widerstand. BDAZ Special (ed.)
Birkhäuser Verlag - Basel, 1952

L'AMAZONIE : UNE FORET D'ABORD INDIENNE

Par Pierrette Birraux-Ziegler
Université de Genève / doCip

CEDI - P.I.B.
DATA 15 / 11 / 72
CCD. 241.000.111

1. La protection de la forêt amazonienne et la reconnaissance des droits territoriaux autochtones

Alors que cinq siècles après l'arrivée des premiers Européens en Amérique du Sud, 95% de la forêt littorale du Brésil a été détruite et que les descendants des Tupis et autres Guaranis doivent lutter quotidiennement pour survivre, scientifiques et écologistes occidentaux tentent d'éviter que la forêt amazonienne ne subisse le même sort.

L'accroissement parfois exponentiel de la destruction par le feu de la plus grande surface boisée de la planète cette dernière décennie a suscité de la part de ces spécialistes des cris d'alarme largement relayés par les médias. A une telle échelle, ces incendies contribuent à la formation de l'effet de serre qui, à son tour, peut provoquer de sérieux changements climatiques.

En outre, un formidable potentiel en biodiversité et en ressources disparaît à tout jamais. Il fallait donc employer les grands moyens en vue d'alerter l'opinion publique et, par là, les milieux politiques et économiques. Inévitablement, une telle publicité a provoqué des déviations informatives et il appartient aussi aux scientifiques de les rectifier.

La première de ces déformations est celle qui consiste à "oublier" que les principaux producteurs des gaz à l'origine de l'effet de serre sont les pays industrialisés : l'Amérique du Nord, d'abord; l'Europe ensuite. Rappelons qu'un habitant des Etats-Unis ou du Canada émet dans l'atmosphère cinq fois et demie la quantité de gaz carbonique que son congénère d'Amérique du Sud ou Centrale tandis que l'Européen en dissémine trois fois plus.

La deuxième déviation est celle qui consiste à promouvoir une protection des écosystèmes tropicaux qui relèverait plus d'une conception occidentale de la nature qu'elle ne tiendrait compte des cultures des peuples en interaction avec eux depuis des siècles ou des millénaires.

Une telle attitude est fautive dans son principe même puisque les sociétés indiennes ont développé une connaissance de leur milieu dont les scientifiques commencent à peine à découvrir l'étendue. Par conséquent, les mesures qui en résultent sont injustes et absurdes en ce qu'elles consistent généralement à priver les autochtones de ressources qu'ils ont su maintenir renouvelables jusqu'à aujourd'hui. Elles sont aussi inapplicables à moyen et long terme: il faudrait des armées de gardes-forestiers pour "protéger" des écosystèmes dont les populations locales ont été expropriées.

Titre allemand: "Die Amazonienwald: zwischen Unterdrückung und Widerstand"

Cette mise en garde n'est pas gratuite. Une telle conception existe bel et bien qui se fonde sur l'ignorance que les sociétés industrielles et leurs relais sud-américains entretiennent vis-à-vis des premiers habitants du continent. Cette ignorance fleurit particulièrement en milieu militaire, industriel et technocratique. Elle existe toutefois aussi chez certains écologistes de tendance conservationniste, ceux-là même qui ont le plus de chance de se faire entendre des décideurs. Ainsi, combien de parcs nationaux et autres réserves naturelles n'ont-ils pas été créés, en Amazonie vénézuélienne, équatorienne, péruvienne, colombienne et brésilienne, à même les territoire ancestraux des Indiens sans que ceux-ci n'aient été consultés au préalable?

Un seul exemple : en 1979, tout au Nord du Brésil, est créé le Parc national du Pico da Neblina, taillé en terre yanomami. Dans l'étude qui lui est consacrée, un inventaire exhaustif des ressources botaniques et fauniques y est présenté. Concernant l'habitat humain on peut en revanche y lire : "l'aire délimitée n'est pas peuplée. On n'y trouve que la mission salésienne de Maturaca" (sic). Aucune mention des Yanomami, le plus grand peuple autochtone d'Amérique du Sud étant parvenu à conserver son genre de vie traditionnel et sa forêt.

Une troisième déviation consiste à confondre les intérêts des Etats-Nations sud-américains avec ceux des peuples autochtones. Rappelons-le : ces Etats se sont constitués, ont grandi et ont acquis leur assise territoriale actuelle aux dépens des premiers habitants du continent.

Au Brésil, l'un des moteurs de la colonisation foncière est une loi qui reconnaît à toute personne qui "met en valeur" une terre "inhabitée" la possession de cette terre au bout d'un an d'occupation. Après quelques années, le titre de propriété peut aussi lui être octroyé.

Or, dans la pratique, "mise en valeur" signifie d'abord défrichage de la forêt tandis qu'une terre "inhabitée" peut fort bien être un terrain de chasse ou de cueillette d'une communauté indienne. Et s'il s'y trouve le village lui-même avec ses plantations, le colon pourra aller jusqu'à en chasser - voire éliminer - les habitants pour "prouver" que cette terre est "vierge".

A son tour, il risque de subir le même sort et de perdre les fruits de son travail au profit d'un plus puissant et ainsi devra-t-il recommencer plus loin. Une telle pratique, séculaire, montre bien combien la destruction de la forêt chemine parallèlement avec l'élimination de ceux qui l'habitent.

Aujourd'hui encore, cette loi et cette pratique existent toujours et l'idée selon laquelle les peuples indiens constituent des "obstacles au développement du pays" ou des "menaces pour la sécurité nationale" y est souvent exprimée pour "justifier" leur élimination.

Contre ces formes modernes de colonisation, les Indiens ont été les premiers à réagir.

Obligés, s'ils voulaient survivre, à s'organiser en associations ethniques puis inter-ethniques, ils affirment tous, sans exception, que leurs peuples sont indissociables de la terre qu'ils habitent.

C'est précisément parce qu'ils se considèrent partie intégrante de la nature, et non pas supérieurs à elle, qu'ils sont parvenus à en vivre sans la détruire et en nourrissant toute leur population.

Si vous voulez sauvegarder cet héritage, nous disent-ils, il ne suffit pas de créer des parcs et des réserves naturels qu'un prochain gouvernement pourra révoquer. Il faut d'abord reconnaître notre existence dans cette forêt que vous prétendez protéger. Reconnaître que ces terres sont nôtres et que nous avons prouvé, dans les faits, que nous savions les préserver. Reconnaître, par conséquent, que c'est à nous de décider des politiques de développement et de protection de la forêt. Deux termes souvent antagoniques pour l'Occidental mais conciliables pour l'Indien, à certaines conditions.

Ce sont les autochtones qui, dès 1989, amorcent le dialogue avec les protecteurs de la nature. La Coordination des Organisations Indigènes du Bassin Amazonien (COICA), qui regroupe 1,2 millions de personnes appartenant à 327 peuples différents, prend l'initiative d'une alliance avec les principales agences écologistes. Cette alliance, célébrée l'année suivante, est construite autour de la reconnaissance du rôle de gardiens de la forêt que jouent les Indiens. En conséquence, les échanges dette-nature et autres programmes de développement/conservation doivent d'abord servir à rendre leurs terres aux premiers habitants de la plus grande forêt tropicale du monde.

Parallèlement, certains environnementalistes reviennent sur leur conception évolutionniste d'un homme prédateur par excellence, qu'elle qu'en soit la culture. Les praticiens de l'aménagement du territoire, quant à eux, après d'amères déconvenues, doivent reconnaître qu'un parc ne peut être préservé sans la connivence des populations locales.

De leur côté, anthropologues et ethnologues découvrent peu à peu que l'espace, le territoire, peut jouer un rôle structurant dans les sociétés amérindiennes. Et ce, dans des domaines considérés jusque-là par eux comme relevant strictement du social, qu'il s'agisse précisément des rapports sociaux intra-communautaires, des relations politiques inter-communautaires, de la mémoire collective ou de la langue.

Concrètement, au Venezuela, l'idée que les autochtones puissent être à la fois les gardiens de leurs terres et des frontières nationales fait aussi son chemin. Elle aboutit en juillet 1991 à la création d'une réserve de la Biosphère couvrant les deux-tiers du territoire yanomami de ce pays mais excluant, hélas, la partie habitée par les Sanema, l'un des quatre sous-groupes constituant ce peuple.

Au Brésil, en novembre, après 13 ans de campagne à l'échelle nationale et internationale, le gouvernement promulgue le décret de création du Parc Indigène Yanomami. Cette mesure prévoit la libre et exclusive jouissance, par les Indiens, de leur territoire ancestral et de ses ressources.

Ces deux mesures, l'une venant de l'écologie, l'autre de l'indigénisme, montrent que les deux démarches peuvent se rejoindre. Elles se situent toutefois en deçà de la position de la COICA puisqu'elles ne garantissent pas aux Indiens la propriété (communautaire) de leurs terres.

2. La mobilité territoriale des Yanomami est essentielle à la préservation des écosystèmes

L'exemple des Yanomami est particulièrement intéressant dans la mesure où ils ont pu garder la maîtrise de leur territoire. En conséquence, leur genre de vie est souvent considéré comme représentatif de ceux prévalant traditionnellement dans les zones interfluviales du bassin amazonien. En comprenant comment ils se représentent leur milieu, on saisit mieux comment ces sociétés sont parvenues à en vivre sans le détruire. Simultanément, on comprend pourquoi de si vastes étendues (177'000 km²) doivent être sauvegardés malgré leur faible peuplement (environ 20'000 personnes).

Les Yanomami vivent au Sud du Venezuela et à l'extrême Nord du Brésil dans un territoire d'environ 190'000 km² situé aux sources de l'Orénoque d'une part, et des rios Negro et Branco, principaux affluents de l'Amazone sur sa rive gauche, d'autre part.

Leurs environ 370 villages se composent d'une ou plusieurs maisons plurifamiliales et comprennent de 30 à 400 habitants, selon qu'ils sont situés au Nord-Nord/Est ou au Sud-Sud/Ouest de leur territoire.

Ils sont localisés dans des milieux naturels différents qui appartiennent toutefois tous au bouclier guyanais. Une succession de sierras, dont l'altitude moyenne oscille entre 1000 et 1200 mètres, constitue la colonne vertébrale du domaine yanomami. L'une d'elle, la Sierra Parima, en est le coeur géographique, historique, mythique et démographique. Puis, de chaque côté de ces hautes terres et au fur et à mesure que l'on suit le cours des rivières, le paysage se transforme. Il est d'abord marqué par une succession de collines aux pentes abruptes, entrecoupées parfois de hautes tables. A partir de la cote des 500 mètres, et jusqu'en périphérie, les reliefs s'estompent presque complètement. Le réseau extrêmement diffus et ramifié des ruisseaux de l'amont se transforme en des rivières pouvant atteindre 60 mètres de largeur bien avant de rejoindre le rio Branco ou l'Orénoque.

Essentiellement forestier, le territoire yanomami est caractérisé par d'importantes différences d'altitude, de climat, de végétation et la disponibilité des ressources varie considérablement d'une région à l'autre.

Si, dans les basses terres, le chasseur peut raisonnablement compter ramener quelque gibier d'une sortie de quelques heures en forêt, il n'en va pas de même en montagne où des expéditions de plusieurs jours sont souvent nécessaires.

En conséquence, dans les hautes terres, l'apport de la cueillette est plus important : crevettes, crabes, larves, chenilles, termites, champignons remplacent souvent la viande de pécarari, de tapir, de cerf ou de singe. Quant aux poissons, leur taille peut être jusqu'à huit fois plus grande en aval qu'en amont. La flore diffère elle aussi en quantité et qualité en fonction de l'altitude, notamment les palmiers qui constituent un apport alimentaire appréciable soit en protéines, soit en lipides.

Comme la plupart des peuples amérindiens occupant les interfluves amazoniens, les Yanomami sont à la fois agriculteurs sur brûlis, chasseurs, pêcheurs et cueilleurs. C'est la mobilité de leur occupation territoriale qui leur permet d'assurer la subsistance de tous sans compromettre la régénération des écosystèmes exploités de même que la paix entre les communautés.

Le déplacement des abattis, que les hommes défrichent chaque année à un endroit différent, évite l'épuisement d'un sol presque toujours très acide et déficient en sels minéraux. Lorsqu'ils se situent trop loin de la maison communautaire, celle-ci est abandonnée ou brûlée et une autre reconstruite à proximité des nouvelles plantations. Ce faisant, les Yanomami permettent à la forêt de se régénérer et au gibier de revenir là où leur présence l'en avait chassé. Simultanément, ils en trouvent en plus grande quantité dans le nouvel endroit. Il en va de même pour les produits de la cueillette.

Durant le cycle annuel de subsistance, les déplacements sont tellement nombreux que les Yanomami passent autant de temps en forêt que dans l'espace communautaire constitué par la ou les maisons collectives et les abattis.

Lorsqu'il s'agit de préparer une fête funéraire, à laquelle d'autres groupes seront conviés, lorsque tel fruit est mûr dans la forêt ou que l'ancienne plantation ne produit plus assez tandis que la nouvelle n'est pas encore arrivée à maturité, soit les hommes, soit la communauté entière se rend jusqu'à 30 ou 40 km du village où ils campent et jouissent des ressources d'un bout de forêt inexploré durant le reste de l'année. Là encore, la durée et les distances parcourues dépendent de facteurs régionaux : densité de la population, répartition des ressources dans la forêt et entre les communautés, état des relations politiques.

D'autres formes de mobilité structurent les rapports intercommunautaires. Chaque entité résidentielle est toujours autonome politiquement et économiquement. Elle est reliée à ses semblables les plus proches par un réseau de relations rituelles et d'échanges matrimoniaux et économiques.

Ce réseau couvre tout le territoire yanomami, réunissant les quatre sous-groupes linguistiques yanomami, yanomamè, sanima et yanam, qui font fi, bien entendu, de la frontière entre le Brésil et le Venezuela.

Chaque village se situe ainsi au carrefour de plusieurs chemins qui, selon qu'ils sont aisément praticables ou, au contraire, embroussaillés ("Baimi" selon la terminologie yanomamè), révèlent la qualité des relations entre unités résidentielles voisines. Afin d'en maintenir le caractère pacifique, il importe en effet de constamment renouveler les visites, donc de pratiquer les chemins, d'échanger et, en retour, d'inviter aux fêtes. Les distances ainsi parcourues peuvent varier de quelques kilomètres jusqu'à plus de 100 km selon que l'on se situe au centre ou à la périphérie du territoire yanomami.

Lorsque des litiges intra ou intercommunautaires éclatent, un village ou une fraction de celui-ci peut décider de déménager. S'il y a le risque d'un grave conflit, réel ou symbolique, ce groupe peut se déplacer sur des dizaines de kilomètres avant de défricher ses nouvelles plantations et de construire sa nouvelle maison. Là encore, les distances parcourues varient en fonction de la densité de la population, de l'état des relations intercommunautaires et des ressources disponibles. L'inverse, la fusion d'unités résidentielles, est également pratiquée lorsque celles-ci, trop petites, se voient menacées dans leur reproduction ou leur sécurité.

La mobilité du genre de vie yanomami permet et oblige à une observation constante de la forêt et des produits qu'elle offre pour la subsistance, l'artisanat ou la magie. Elle permet d'avoir accès à une grande variété de produits de cueillette qui constituent souvent un apport alimentaire non négligeable en vitamines, glucides et lipides. La biodiversité qui caractérise leur forêt implique que les individus d'une même espèce, arboricole par exemple, sont souvent éloignés les uns des autres. D'où la nécessité de pouvoir se déplacer librement. Pour les mêmes raisons, le gibier lui-même est souvent mobile. Les Yanomami doivent ainsi acquérir rapidement une connaissance intime de leur milieu qui fait d'ailleurs souvent l'objet de leurs conversations.

Avec cette courte description de leur occupation territoriale on comprendra mieux pourquoi de petites réserves n'incluant que leurs maisons communautaires et leurs plantations tel que le proposa le gouvernement brésilien en 1978 et 1988 n'ont aucun sens puisque les Yanomami déplacent leurs villages et circulent constamment de l'un à l'autre.

Inversément, une sédentarisation forcée aurait pour conséquence l'éloignement ou la disparition du gibier, la surexploitation des produits de la cueillette et l'épuisement rapide des terres cultivables. En d'autres termes, un appauvrissement de la biodiversité des écosystèmes.

3. "Mon gibier, je veux vraiment le conserver. Ma forêt, je veux vraiment la protéger". Carlos Tisiboratheri, Surucucus, 1987

Cette utilisation rationnelle de leur territoire s'accompagne de la vision spécifique que les Yanomami en ont et qu'ils expriment dès qu'ils la sentent menacée.

Pour eux, "urihi", la forêt, le territoire, se rapporte à tous les aspects essentiels de leur vie. Loin de considérer la forêt comme un milieu écologiquement pauvre ou inhospitalier, ils la voient, bien au contraire, comme étant une source inépuisable d'aliments et autres matériaux pour l'artisanat, la médecine, la magie.

Cette terre est la leur, disent-ils, car ils y sont nés, y ont grandi et y sont devenus adultes, de la même manière que les anciens. De la même manière que les anciens, ils y ont défriché et planté leurs abattis, ont construit leurs maisons et ont combattu leur ennemis. Cette forêt est donc investie des actes de leur peuple et en contient la mémoire. Elle témoigne des faits passés, qu'ils relèvent de l'histoire ou du mythe.

Cette terre, c'est aussi celle de leurs enfants, celle qu'ils ont occupé depuis très longtemps et que, par conséquent, occupera leur descendance.

Il y a très longtemps se dit "yutuha" en yanomamé et signifie très loin dans le passé et le futur. En d'autres termes, c'est elle qui assure la continuité du groupe, même dans le cas d'un peuple semi-sédentaire comme les Yanomami.

Finalement, ils insistent sur le fait que la forêt abrite différentes catégories d'être appartenant au cosmos yanomami. Elle contient, par exemple, les animaux et donc leurs "maisons", leurs chemins et leurs aires de repos. Une multitude d'esprits y vivent aussi, y compris les esprits auxiliaires des chamanes qui habitent dans les éperons rocheux et parcourent des chemins qui ne doivent pas être détruits car sinon, ils ne retrouveront plus la poitrine du chamane lorsque celui-ci en aura besoin.

"Urihi" n'est donc pas seulement l'habitat du genre humain, mais aussi celui d'autres êtres qui font aussi partie de la création et avec lesquels les Yanomamé entretiennent toutes sortes de rapports.

Par conséquent, si la terre est détruite, ce sont tous ces êtres de la nature et de la surnature qui disparaîtront. Omamé, le héros-créateur de l'humanité yanomamé, partira à tout jamais et les Yanomamé n'existeront plus.

Parce qu'ils se considèrent appartenir à un ensemble, les Yanomami n'imaginent pas qu'ils puissent survivre à la disparition de l'un des éléments de cet ensemble. Si les animaux disparaissent, les hommes aussi disparaîtront. Si la forêt est détruite, c'est tout le monde Yanomami qui sera détruit.

On comprend dès lors que l'invasion et la destruction de leur territoire à partir de 1987 par des dizaines de milliers de chercheurs d'or prennent vite pour eux l'allure d'une véritable fin de monde.

Ils n'ont peut-être pas tout-à-fait tort. La disparition des peuples autochtones des forêts tropicales signifie en effet la perte de savoirs holistiques qui font précisément défaut à l'Occident. Il serait peu raisonnable de rechercher les solutions aux problèmes planétaires de développement et d'équilibre écologique dans un seul et unique mode de penser la nature et la société. Plus que jamais, nous avons besoin que les Indiens d'Amazonie s'expriment et soient écoutés.